

L'étang de pêche

Après-guerre, les très nombreux jeunes du village, vont, les jours d'été, se baigner dans la Vienne à Bonneuil-Matours. Désirant eux-aussi posséder leur propre lieu de baignade, ils déposent une pétition auprès du maire d'Archigny, Octave Chaussebourg. Ce dernier n'ayant aucune solution immédiate enregistre la demande et attend la possibilité d'y répondre. L'opportunité se présente en 1970 lorsque la propriétaire de la ferme de la Bironnerie veut se débarrasser, pour un prix modique, d'un pré à Chavard. Ce pré, coupé en deux par un ruisseau, est entretenu par son fermier qui n'en récolte rien. L'affaire est conclue.

Un terrassement est fait, grande excavation alimentée par le ruisseau d'eau courante, et sert de baignade pour les jeunes. Une autre partie du pré, marécageuse, est transformée en mare de pêche à la demande des conseillers municipaux qui veulent aussi leur trou d'eau.

L'aménagement de 1974, diligenté par le maire, Jacques Lonhienne, se compose de la création d'un parking, de toilettes, d'une baraque à frites qui sera gérée par les associations du village, d'un parcours de santé.

L'insalubrité due aux cyanobactéries provoque la fermeture la baignade en 2021.

La municipalité envisage l'aménagement de zones humides.

Des allées de promenade sont tondues, laissant une bonne part à la flore et à la faune sauvage. Des toilettes, des tables de pique-nique et des jeux pour enfants sont installés vers l'ancienne baignade.

L'étang de pêche

En 1985, l'étang de pêche est aménagé, entretenu et fréquenté.

En 2022, l'Amicale des Pêcheurs archignois réaménage les abords du plan d'eau, installe des tables de pique-nique neuves, met un barbecue à la disposition des pêcheurs. Des toilettes sèches sont montées.

L'environnement est entretenu par la municipalité et peaufiné par l'association des pêcheurs.

Chaque mois, l'étang est fermé un vendredi entier pour son entretien complet et de ses abords.

La pêche

L'alevinage se fait chaque année fin novembre, début décembre.

En 2024, 900 Kg de carpes, gardons et tanches ont été mis à l'eau.

Le premier samedi de mars a lieu un lâcher de 80 Kg de truites, puis deux autres lâchers se font entre début mars et fin avril.

La pêche a lieu tous les jours, du premier samedi de mars au 30 septembre.

Chaque pêcheur a droit, par jour, à :

3 Kg de carpes

2 Kg de gardons

2 Kg de tanches

1 brochet (minimum 60 cm)

6 truites.

Le jour des lâchers, 7 truites.

Les tarifs pour 2024 sont :

Cotisation annuelle adulte : 80 €

Cotisation annuelle enfants de 10 à 15 ans : 45 €

Carte journalière : 10 €

Une demi-journée, à partir de 13 h, du 1^{er} juillet au 30 septembre : 5 €

Où acheter les cartes de pêche :

Sur place, auprès d'un membre de l'association de pêche qui passe le matin et l'après-midi au plan de pêche.

Au « Comptoir » (épicerie d'Archigny, place du 8-Mai).

Pour toute information, contact : 06 83 56 49 89.